JEUDI 31 JUILLET 1862. Nº 61. DEUXIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : Par an pour la Suisse, ff. 10. — Pour six mois, ff. 5. — Pour trois mois, ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : la ligne 15 cent.; la moitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnemens et les annonces, sera adressé, franco, au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner, en tout temps, à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de poste. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Canton du Valais.

Bas-Valais, le 29 juillet 1862.

De la nécessité de créer en Valais des comités agricoles.

Celui qui jette un coup d'œil sur ce qui se passe autour de nous, celui qui examine le nombre et l'organisation des sociétés d'agriculture qui existent dans les différents cantons de la Suisse, se demande avec surprise ce que nous faisons, nous Valaisans, un des cantons les plus exclusivement agricoles de la Suisse.

Peu de pays, dans un espace aussi restreint, peuvent être l'objet de tant de différentes cultures. Dans une distance de quelques lieues, vous voyez les produits les plus variés; la vigne est au pied des plus belles alpes. Le Valais, par l'étendue de sa plaine et de ses montagnes, offre à l'agriculture des richesses immenses que nous ne connaissons pas encore.

La culture des arbres fruitiers, le système des assolements, un meilleur système d'irrigation, l'engraissement du bétail, sont des choses qui laissent encore beaucoup à désirer.

Quel est le Valaisan qui, en passant par le canton de Vaud surtout, n'a pas admiré la perfection qui règne dans toutes les parties de l'agriculture? En passant sur le sol valaisan, on est profondément attristé de voir la différence qui existe sous le rapport agricole dans deux cantons voisins.

A quoi attribuer un disparate aussi pénible? L'attribuerions-nous au défaut de l'intelligence du peuple valaisan? Non. Le Valaisan, dans toutes les branches des sciences humaines, a donné des preuves de ses facultés intellectuelles. Omettant ici un grand nombre de preuves que nous pourrions citer à l'appui de notre assertion, nous nous bornerons à citer quelques faits relatifs à la question qui nous occupe.

Le gouvernement de 1848, comprenant les besoins et les ressources du pays, ce gouvernement écho de l'opinion nationale, avait organisé des comités agricoles dans le pays. Les règlements élaborés à ce sujet montraient une grande connaissance et un grand amour des véritables besoins du pays.

Malheureusement ces généreuses intentions n'eurent pas le succès qu'on devait en espérer. La calomnie, organisée sur une vaste échelle, dénigra ces concours agricoles et plusieurs autres choses créés dans ls même but.

Néanmoins ces encouragements ne furent pas sans résultat dans l'opinion publique. Sans mentionner ici des travaux entrepris et exécutés par des connaissances et des ressources individuelles, le citoyen valaisan se livre à l'agriculture avec un courage et une intelligence qu'on est surpris de voir chez des individus vivant dans des localités où n'existent aucune société d'agriculture.

Ces heureux résultats sont dus, en bonne partie, au concours de charrues qui a eu lieu à Sion. C'est dès lors que l'on a vu se répandre dans toutes les parties du Valais l'emploi d'instruments agricoles inconnus jusqu'alors et nécessaire à toute bonne agriculture. La charrue belge, américaine, a pénétré dans le fonds de nos vallées. Là où le terrain ne permettait pas son usage, on a senti la necessité de perfectionner l'ancienne charrue de nos montagnes. — La herse à dents, les sécateurs et plusieurs autres instruments aratoires sont devenus d'un usage commun.

Ce n'est point le courage et les ressources qui manquent au Valaisan, comme nous l'avons dit, et comme nous le répétons encore, mais c'est l'organisation de leurs forces et de leurs volontés.

C'est pourquoi nous demandons que les comices agricoles soient de nouveau organisés en Valais. Nos intérêts et notre honneur le réclament.

(*Un abonné.*)

Dans la dernière session du Grand-Conseil un député, adversaire du projet de loi sur l'impôt fit en particulier ressortir l'inconvenance de celui qui se perçoit sur les touristes aux frontières du Valais. Il cita notamment le droit de visa des passeports à la Forclaz et au Bourg de St Pierre.

Il lui fut répondu sans hésitation que ce droit était supprimé.

Dès lors plusieurs plaintes à ce sujet sont arrivées de la part des ministres étrangers en Suisse et les journaux ont fait mention de plusieurs injonctions du Conseil fédéral au gouvernement du Valais pour la suppression de ce droit.

La pièce suivante prouvera de quelle manière les choses se passent encore à l'heure qu'il est sous ce rapport.

« Le 23 juillet 1862 en traversant le col de la Forclaz pour me rendre en Valais je fus arrêté par un gendarme qui me demanda mon passeport, je le lui remis, il apposa son visa et me le rendit disant: Monsieur, *c'est un franc.*

« Je répondis: *Je ne vous dois absolument rien*, sur quoi je fis cheminer mon mulet.

« A ce moment le gendarme s'écria: Arrêtez ce Monsieur, s'il dépasse le poteau au lieu de payer un franc il en payera deux.

« Un jeune homme accourut, saisit mon mulet par la bride et me fit rebrousser chemin. Comme je faisais résistance il se mit en fureur et me menaça du poing. Il me reconduisit jusqu'auprès du gendarme où il me tint environ dix minutes et ne me relacha qu'après que j'eusse payé le franc demandé. Il fut dès lors à mon égard on ne peut plus aimable. Cependant je lui annonçai que je ferais mes plaintes à qui de droit: à quoi il me répondit: Allez vous plaindre au commissaire de Martigny, allez vous plaindre à Sion, si vous voulez, je me moque de toute la boutique, je sais ce que j'ai à faire.

Joseph KERVYN, de Gand, (Belgique).

Je déclare avoir été présent à la scène précédente et m'être trouvé absolument dans le même cas que M. Kervin, sauf que je ne me suis pas trouvé dans le cas d'être menacé.

Alfred VERGAUWEN, de Gand, (Belgique).

Les personnes soussignées étant arrivées peu d'instants après le départ des précédents signataires ont payé chacune un franc au gendarme non pour viser leur passeport, car ils n'en avaient point, mais pour inscrire leur nom sur un livre qu'il leur présenta.

Cte V. DE SEYSSEL, ayant signé sur le livre VS: E. BEHRE, de Riga.

Guides témoins:

Jacques BURNET; Jean BOSSONEY.

Troistorrens, le 2 › juillet 1862.

La *Gazette du Valais* s'est empressée de donner un démenti à notre correspondant de Troistorrens au sujet de l'accident arrivé à un voiturier sur la route de Champéry. Cet accident serait dû, dit-elle, à l'imprudence du conducteur qui employait un cheval qui n'avait jamais été attelé; selon la *Gazette*, il n'existerait aucune défectuosité dans le tracé de la route, aucune courbe trop brusque. Notre correspondant maintient le fait tel qu'il l'a transmis au *Confédéré;* la chûte du cheval avec le char a été causée par un lacet trop brusque, et non par un écart du cheval. M. l'inspecteur des routes l'a bien reconnu, puisqu'à sa dernière visite il a donné ordre de poser des balustrades et de refaire des murs qui contournent trop brusquement. Notre correspondant signale le peu de solidité des boute-roues dont on peut « renverser avec le pied quatre-vingt-dix-neuf pour cent. »

CONFÉDÉRATION SUISSE.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

Réponse du Conseil fédéral suisse aux hauts Conseils législatifs de la Confédération suisse, au sujet des interpellations de MM. Eytel et Hungerbühler.

Le Conseil national nous a invités à vous faire encore pendant la session actuelle le rapport sur les expressions dont s'est servi le ministre italien de l'intérieur, M. Durando, concernant les relations de l'Italie avec la Suisse et l'éventualité d'une annexion du Tessin au royaume d'Italie, ainsi que sur la question de savoir si nous avons l'intention de faire des démarches et lesquelles à ce sujet.

Cette invitation paraît avoir été provoquée par des comptes-rendus des journaux tessinois et italiens d'un discours du ministre Durando, dans la session des Chambres du 20 courant, à teneur desquels Monsieur le ministre se serait exprimé relativement à la Suisse comme suit:

« En ce qui concerne la Suisse, il serait impolitique de la part de l'Italie de susciter des difficultés aux bonnes relations existantes avec la

Confédération. Si certains événements rendaient nécessaire qu'une partie de son territoire fût réunie à sa patrie naturelle, je ferai valoir toute mon influence pour procurer par la cession d'autres nouvelles provinces des compensations pour les parties du pays cédées.

« L'Italie, Messieurs, fera tout pour assurer l'indépendance de la Suisse. »

Le Conseil fédéral a l'honneur de vous communiquer ce qu'il a appris jusqu'à présent de son envoyé, M. Tourte, concernant les paroles ministérielles qui ont été tenues le 20 courant au Parlement à Turin, relativement à la Suisse, et qui indique en même temps ce qui y a donné lieu.

Dans une lettre du 30 juin dernier, M. Tourte mentionnait un discours du général Bixio à la Chambre italienne, d'après lequel celui ci a dit sans détour que le Tessin doit revenir à l'Italie et que l'empereur des Français prendra la Suisse jusqu'au Tyrol.

M. Tourte ajoutait : « *Il est vrai que cet orateur est assez excentrique.* » Quoique n'attachant pas une trop grande importance au discours d'un seul membre du parlement, nous chargâmes cependant par lettre du 11 courant, M. Tourte de réclamer auprès du ministère italien, contre ces expressions du général Bixio.

Déjà avant d'avoir reçu ce mandat, M. Tourte avait prié le ministre de saisir la première occasion de donner à la Suisse des assurances tranquillisantes à ce sujet, comme l'avait aussi fait à sa demande une précédente fois au Parlement M. de Cavour dans un cas semblable. Dans une audience suivante, le président du Conseil, M. le ministre Ratazzi dit à M. Tourte qu'il utiliserait les interpellations sur la politique générale qui auraient lieu dimanche 20 courant au Parlement pour obtenir les déclarations demandées.

Le 21 courant avant midi, nous reçumes de M. Tourte le telégramme suivant :

« Hier au soir à la Chambre, le ministère a repoussé toute solidarité avec les paroles ou intentions agressives contre la Suisse, il a déclare que si notre pays était menacé, le devoir et l'intérêt de l'Italie étaient de se lever pour nous aider à nous défendre.

Dans une lettre arrivée aujourd'hui de M. Tourte, datée du 21 courant, il confirme ce télégramme par les mots suivants :

« Comme je vous l'ai annoncé ce matin par le télégraphe, hier au soir M. le ministre des affaires étrangères a manifesté dans la Chambre au nom du ministère les intentions les plus amicales pour la Suisse. Je vous ferai tenir son discours dès qu'il aura paru dans la *Gazette officielle.* »

Ensuite des interpellations qui ont eu lieu dans les deux Conseils, nous avons adressé à M. Tourte par voie telégraphique la demande de nous communiquer immediatement par la même voie aussi exactement que possible la teneur du discours du ministre. Voici le texte du telégramme reçu de M. Tourte :

« Extrait de la *Gazette officielle.* Ministre : la situation envers la Suisse est un peu delicate à cause d'une allusion faite récemment dans le parlement, il ne nommera personne pour éviter les personnalités.

« Bixio. Je maintiens mon opinion. — Crispi : Moi je la combats. — Ministre maintient que toute tentative, tout encouragement menaçant directement ou indirectement la Confédération serait une profonde erreur de politique italienne. (Bravo.)

« Dans l'avenir l'Italie doit chercher alliances sûres chez les Etats intermédiaires, indépendants des peuples hostiles à l'Italie, doit donc condamner l'opinion émise ici. Il ne fera jamais rien pour encourager leurs aspirations, même si les Suisses demandent annexion, considérerait cette annexion comme fin d'une Confédération hautement nécessaire à l'indépendance de l'Italie (Bravo). Si ensuite d'événements que l'on ne peut prévoir aujourd'hui, mais qui cependant sont possibles dans le bouleversement d'événements, arrivait qu'il fût convenable, nécessaire de rejoindre à sa nationalité naturelle une partie de territoire et s'il avait alors quelque influence sur les affaires, il chercherait que la Suisse fût compensée ailleurs de manière à ne pas être rendue moins puissante, moins efficace pour sa défense et celle d'Italie (Bene), il donnerait grande importance à une alliance défensive avec la Suisse, seulement impossible a cause de la neutralité imposée en 1815. Mais si la Suisse était menacée, quand même l'Italie n'a pas signé les traités de 1815, celle-ci saurait prendre les mesures qu'exigerait alors ses intérêts les plus chers (bravissimo). »

Il faut reconnaître que les déclarations du ministre sont en général favorables à la Suisse, nous devons seulement regretter ce passage où sont prévues des éventualités qui pourraient nécessiter une nouvelle réunion de parties de territoire suisse à leur nationalité naturelle, pour lesquelles on chercherait à procurer à la Suisse d'autres compensations. Une telle politique méconnaît les fondements sur lesquels repose l'existence nationale et politique de la Suisse et elle blesse les sentiments intimes de droit et d'honneur de la nation suisse. La Suisse ne doit et ne peut même assumer l'apparence qu'elle prêterait les mains à une telle politique, c'est pourquoi nous élevons des protestations solennelles contre ces expressions du ministre italien, devant vous, devant le peuple suisse et devant l'Europe entière.

Nous ne ferons pas de cette affaire l'objet d'une réclamation diplomatique.

Agreez, etc.

Le Conseil des Etats a voté à l'unanimité la résolution du Conseil national à l'occasion des paroles prononcées dans le sein du parlement italien concernant le Tessin.

MM. *Bossi* et *Bruni*, députés du Tessin, ont reproduit avec non moins d'eloquence les déclarations patriotiques de leurs collègues au Conseil national.

Samedi a eu lieu la clôture de l'Assemblée fédérale.

Au Conseil national, M. Escher, dans son discours, a indiqué la necessité de reduire nos dépenses militaires. La correction du Rhin, exécutée en partie aux frais de la Confédération, prouve les sentiments de fraternité qui unissent toutes les populations de notre pays. Passant aux paroles du général Durando, M. Escher reconnaît qu'elles contiennent une théorie qui peut être grosse de dangers pour l'avenir ; mais il rappelle en même temps le serment que tous les Suisses doivent faire de sacrifier leur fortune et leur vie pour la défense de l'intégrité de la Confédération.

Au Conseil des Etats, M. Vigier a prononcé un discours analogue à celui de M. Escher.

BERNE. — D'après le programme de la fête fédérale des officiers, le 16 août le drapeau fédéral de la Société sera reçu à Herzogenbuchsée par une députation du nouveau comité central et du comité d'organisation de la fete. Il fera son entrée à Berne au son de toutes les cloches et des salves d'artillerie ; de là, tous les officiers déjà arrivés se rendront au *Stift*, où le cortege sera reçu par le Conseil d'Etat, puis au Casino, où le vin d'honneur sera offert. A 8 heures du soir s'ouvrira le bal dans le local de la fête (la grande caserne de cavalerie, à la porte Aarberg). Le dimanche 17, apres les seances des differentes armes, il y aura excursion à 2 heures apres-midi à Thoune, où les officiers seront reçus par le Conseil municipal et par leurs camarades. A 9 heures, le cortége rentrera à Berne et parcourra la ville fédérale illuminée ; le soir, réunion générale au local de la fête. Enfin, le lundi aura lieu, dans la cathedrale de Münster, l'assemblee générale, et à 5 heures après-midi le banquet principal.

— Le Grand-Conseil a voté un subside de 15,000 fr. pour la fête fédérale des officiers.

FRIBOURG. — Jeudi à 3 heures, les représentants fédéraux ont fait leur entrée en ville par la porte des Etangs. A Balliswyl, les visiteurs sont descendus pour traverser le viaduc à pied, puis ils sont remontés jusqu'à la descente définitive. Le grand travail du Creuzot a été admiré comme il le mérite et tous ont été d'accord pour en louer la conception comme l'exécution. Un banquet par souscription a réuni les députés à l'hôtel Zähringen, où il y a eu divers toasts. Au sortir du banquet, les députés ont entendu le concert d'orgues à Saint-Nicolas, de là ils se sont rendus à Tivoli. Une gaîté de bon aloi a embelli cette visite et rompu pour une après-dînée la monotonie de la vie habituelle dans la cité de Zähringen.

On espère inaugurer la section Fribourg-Lausanne, le 14 août.

TESSIN. — Il se prépare une adresse-monstre pour protester contre la pensée d'annexion du Tessin au royaume d'Italie.

GENÈVE. — Vendredi dernier, un individu vêtu d'une blouse et coiffé d'une casquette, s'est jeté dans les eaux de l'Arve et du Rhône à l'extrémité du bois de la jonction. Des pêcheurs au grand filet, qui donnaient le *trait* en ce moment sous le bois de la Bâtie, et qui ont été témoins du fait depuis là, racontent que cet individu a pris son élan en parcourant de toute sa vitesse la jetée qui termine le bois pour se précipiter dans le courant. Sa casquette seule a surnagé. Le corps n'a pas reparu.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

Divers chiffres ont été indiqués pour l'effectif du nouveau corps expéditionnaire français au Mexique. Le gouvernement des Tuileries l'avait d'abord fixé à 15,000 hommes ; nous avons contesté ce nombre et nous l'avons évalué au double, d'après nos renseignemens particuliers ; plusieurs journaux ont cru pouvoir indiquer un terme moyen. Les doutes sont levés aujourd'hui, et c'est le journal semi-officiel le *Constitutionnel* qui les dissipe : il annonce que les troupes envoyées par le cabinet des Tuileries contre le Mexique sont portées à 30,000 hommes.

Toutefois, il faut joindre à ce chiffre les soldats que le général de Lorencez a amenés avec lui, les détachemens fournis par les garnisons de la Guadeloupe et de la Martinique, les nègres récemment enrégimentés comme pouvant le mieux braver les fièvres, et les réactionnaires d'Almonte et de Marquez, nourris et soldés aux frais de la France. En réunissant toutes ces forces, le gouvernement impérial disposera sur le sol américain d'environ 50,000 hommes. Il faut, néanmoins, beaucoup rabattre sur le nombre des combattants que cette réunion hétérogène pourra fournir ; il faut tenir compte des maladies, des lentes convalescences, des hommes frappés par les balles mexicaines et des defections qui se produisent parmi les partisans mécontents de la paie minime du général de Lorencez, ou révoltés à la fin de prêter appui à une invasion favorisée par Marquez, le Haynau du Mexique.

En prenant possession du commandement en chef à la place de M. de Lorencez et en engageant de nouveau les hostilités, si le général Forey, actuellement parti de Cherbourg, dispose de 25,000 combattants, il pourra s'estimer très heureux. Avec ce nombre de soldats disciplinés sévèrement à la mode européenne et par un long service monarchique, c'est-à-dire, avec 25,000 hommes ne formant qu'un corps aveuglément soumis à une volonté unique, il est à croire, en tenant compte des précédens, que l'invasion pourra faire une trouée jusqu'à Mexico.

Il n'y a de vraiment incertain que le nombre des cadavres qui jalonneront la route sous les coups de guérillas ou moissonnés par les épidémies. Durant longtemps, le corps expéditionnaire conservera le germe des fièvres contagieuses ; c'est là ce dont il faut être persuadé comme d'une vérité mathématique ; aussi détournons-nous avec douleur notre pensée de la quantité probable de ces victimes d'une entreprise proposée par la trahison, aveuglément résolue et exécutée en violation du droit des gens.

— On parle depuis plusieurs jours d'un événement tragique qui serait survenu dans un des quartiers populeux de Paris. Le fait est démenti ce matin ; toutefois, comme je vois que le démenti rencontre beaucoup d'incrédules, je veux vous raconter ce qui se dit.

Dans un de ces jours on a vu un commissionnaire médaillé longer le trottoir d'une de nos grandes rues de Paris, une malle sur le dos ; tout à coup il chancela et tomba. On s'empressa au-

tour de lui, on lui prodigua des secours.... Pendant ce temps la malle est ouverte, et l'on y découvre un enfant mort.

Le commissionnaire, un peu revenu, peut faire comprendre qu'il sort d'un couvent. La police fait une enquête, elle se livre à des perquisitions minutieuses et elle arrive dans un couvent de femmes. L'enfant avait été tué aussitôt né; on l'avait confié à un commissionnaire, après l'avoir soigneusement enveloppé dans une malle; seulement, pour que le commissionnaire ne pût rien révéler, on lui avait fait prendre un poison dont l'effet est foudroyant.

Que le fait soit vrai ou faux, tout ce que je puis dire, c'est que ces données sont acceptées par le peuple, que nos grands journaux en ont parlé et qu'il donne beaucoup à causer.

(*Nation suisse.*)

Angleterre.

La détresse des districts manufacturiers d'Angleterre fait des progrès alarmants. Dans la seule ville de Manchester il y avait, au 13 juillet, 9,444 ouvriers absolument sans ouvrage, et 15,801 qui ne faisaient que des tiers ou des quarts de journée. Trois manufactures employant ensemble 1,500 personnes, avaient annoncé qu'elles cesseraient de marcher à partir du 20 juillet. Le district où est concentré l'industrie de la filature souffre peut être plus encore. A la fin du mois de juin, il y avait dans les cinq villes de Preston, Blackburn, Wigan, Ashton et Stockport 33,34[illegible] ouvriers sans ouvrage, 2[illegible],062 qui ne travaillent plus qu'un petit nombre d'heures et gagnaient à peine de quoi acheter du pain. Plusieurs filatures étaient sur le point de cesser leurs travaux.

Les caisses d'épargne des cinq villes dénommées ont remboursé dans les six premiers mois de cette année 57,273 livres, ou près de 1,5[illegible] 0,000 francs de plus que dans les années moyennes; et ces remboursements ont eu lieu par petites sommes qui variaient de cinq francs à cinquante, et qui avaient manifestement pour objet de pourvoir à la dépens[illegible] journalière des déposants. Les administrateurs des caisses d'épargne estiment qu'aujourd hui, les dépôts faits par les ouvriers appartenant à l'industrie du coton sont complètement remboursés.

Allemagne.

(Tir de Francfort.)

Le résultat de la distribution des prix du tir de Francfort a été publié sur la place du tir. D'après ce compte-rendu 455,060 coups ont été tirés et 948 coupes délivrées. Les Suisses ont leur bonne part, car le nombre de leurs coupes s'élève à 336, donc passé le tiers du chiffre total.

Lundi on portait en triomphe, dans l'intérieur de la cantine, une bannière envoyée de Vienne Elle fut placée ensuite à côté du grand drapeau national, où se trouvent aussi ceux de la Suisse et de l'Amérique.

L'animation et l'entrain continuaient à la cantine, surtout depuis l'arrivée des représentans libéraux de la seconde chambre de Prusse. Ils apportaient l'hommage de la Prusse à la patrie allemande et dans les discours on faisait appel d'une manière claire et nette à un parlement national. Tous les députés libéraux des différents Etats se sont donné rendez-vous à Francfort pour se concerter sur la marche politique à suivre à l'avenir

Le 22 a été le dernier jour du tir, Ce jour là, une fois le banquet ordinaire terminé, et avant que la tribune de la cantine fût close, M. le conseiller national Curti, de St-Gall, bien connu pour l'éloquente ardeur de ses discours, a encore porté un toast énergique aux conséquences heureuses et durables que devait entraîner la grande fête qui finissait. Le discours de M. Curti a produit, d'après le *Journal de Francfort*, un tel effet qu'un certain nombre de jeunes filles qui assistaient au repas, ne pouvant maîtriser leur émotion, se sont pressées autour du respectable vieillard pour lui serrer les mains et lui offrir leurs bouquets. M. Curti a été lui-même très ému de cette scène; mais il s'en est tiré à la manière de Garibaldi, en embrassant sur le front toutes ses jolies complimenteuses.

Italie.

L'appréhension d'un débarquement de Garibaldi sur le littoral pontifical a été fort vive ces derniers jours à Rome. Le général de Montebello a mis sur pied toutes les troupes françaises, une grande partie a été envoyée par le chemin de fer sur différents points, à Civita-Vecchia, à Montalto, à Corneto et vers la frontière. Ces troupes ont ensuite battu la campagne, sans tenir compte, comme d'habitude, de l'extrême ardeur du soleil. La nuit venue, il ne leur a pas été permis de prendre du repos; elles ont dû former des patrouilles pour parcourir la plage. Les soldats du pape ont coopéré à ces mouvements, appuyés par des piquets de gendarmerie; des pièces d'artillerie étaient établies sur quelques points du rivage, et la marine pontificale a maintenu ses feux pour être prête a se porter où besoin serait.

En même temps que ces mesures extraordinaires etaient prises par les troupes franco pontificales, les troupes italiennes des environs faisaient de leur côté des marches et des contremarches. Ces précautions que rien ne justifiait ont jeté l'alarme dans les populations; elles ont cru et on a annoncé qu'un engagement avait eu lieu non point avec des garibaldiens. mais entre les troupes régulières de France et d'Italie Les sanledistes se sont efforces d'accréditer ce bruit, qui est completement faux. Aucun débarquement de patriotes n'a eu lieu, toutefois l'inquiétude persiste parmi les autorités pontificales, et on annonce que Garibaldi a quitté la Sicile. M. Canzio, gendre de l'ex-dictateur, a fait plusieurs voyages de Palerme à Turin pour servir d'intermédiaire entre Garibaldi et Victor-Emmanuel.

Dans l'interpellation qu'il a adressée au ministère italien contre le maintien du *statu quo*, M. Petrucelli della Gattina s'est efforcé d'exciter la ville de Rome à repousser l'occupation française. Pour arriver plus sûrement à son but, il n'a pas craint d'employer un injurieux sarcasme, il a dit que les Romains d'aujourd'hui ne ressemblaient pas à ceux de 1849, qu'ils n'avaient non pas du sang, non pas de l'eau, mais du sirop dans les veines. Cette expression a provoqué une protestation de la part des émigrés romains; M. Petrucelli vient d'y répondre. Il témoigne de son estime pour les Romains qui se soulevés ou qui veulent se soulever, mais il maintient ses paroles; il dit qu'elles sont à l'adresse du comité national qui, obéissant aux instruction de Turin, a comprimé jusqu'à ce jour l'insurrection du peuple.

— L'*Unità italiana* constate que depuis quelques jours les bruits s'accreditent touchant un debarquement de garibaldiens à Talamone, de bâtiments capturés en pleine mer, et enfin de rencontres sur les frontieres romaines, entre les troupes françaises et italiennes, et des volontaires italiens. Naturellement, dit l'*Unità*, nous n'ajoutons aucune foi à tous ces bruits, surtout quand ils cherchent à faire croire à une lutte entre des citoyens du même pays, aspirant au même but; mais nous n'oserions pas affirmer que toutes ces nouvelles confuses et etranges n'ont pas quelque fondement de vérité.

De son côté, le *Movimento*, de Gênes, annonce que le gouvernement a pris ses précautions contre un départ nocturne de volontaires génois. A cet effet, l'entrée du port et la plage seront surveillées par un vapeur en croisière. Sur le même sujet, on écrit de Naples au *Corriere mercantile* :

« Il y a, depuis quelques temps, un grand mouvement du côté de Palerme. Chaque jour, quelque notabilité de la gauche ou du parti d'action arrive dans notre port, se dirigeant vers la Sicile. Hier et aujourd'hui surtout, ce mouvement a été tel, que l'opinion générale était que quelque chose de décisif allait avoir lieu. Si l'on en croit les bruits qui courent, il paraîtrait que les meneurs révolutionnaires ont le projet de se réunir auprès du général Garibaldi, et de vaincre son hesitation à se rendre à Naples. La chose peut être vraie, comme elle peut être une manœuvre destinée à masquer des desseins qui se préparent depuis longtemps. Il paraît que dernièrement quelque bâtiment s'est amusé à prendre un air suspect dans les eaux de Porto-d'Anzio, car toutes les lettres qui nous arrivent de Civita-Vecchia en parlent, et annoncent les mesures de défense prises par les troupes françaises et pontificales dans l'éventualité d'un débarquement de *chemises rouges*. »

Pour donner une idée des hostilités, dont fait preuve le haut clergé à l'égard du gouvernement national, il suffit de faire connaître que sur soixante-cinq évêques des provinces méridionales, cinquante-quatre sont l'objet de poursuites judiciaires (statistique présentée au sénat par le grade des sceaux).

Turquie.

Malgré les affirmations persistantes des nouvellistes correspondants, ce n'est pas le prince Nicolas qui triomphe d'Omer Pacha. A l'heure qu'il est, sa cause paraît gravement compromise.

D'après des depêches électriques arrivées à Constantinople dans la matinée du 13, c'est le 12 que le grand coup lui a été porté. Ce jour-là, après quelques combats livrés la veille et l'avant-veille, Dervisch pacha et Abdi pacha ont écrasé l'armée montenégrine et ont fait leur jonction à trois heures de Cettigne. La défaite des montagnards a été complète. Grand nombre d'entre eux, dans leur fuite précipitée, ont roulé dans les précipices.

Il est inutile d'entrer dans les détails de cette victoire; toutefois, il est une particularité qui mérite d'etre signalée, c'est qu'on a trouvé sur les Monténégrins morts sur le champ de bataille, des médailles russes et autrichiennes.

Voilà donc le Monténégro coupé en deux par une armée de trente mille hommes pourvue de tout, et les résultats de cette bataille d'Urbia-Loka sont si considérables pour les troupes turques, qu'Omer Pacha a pu mander à Constantinople que la prise de Cettigne, qui n'offre aucune difficulté et qu'il allait tenter après avoir laissé rsposer ses troupes, serait la fin de la campagne. On dit même que le prince Nicolas, qui s'etait rendu dans sa capitale après sa défaite, l'a déjà quittée, ce qui en rendrait l'entrée encore plus aisée

Si le prince Nicolas continue à se montrer sourd aux bons conseils de quelques puissances qui l'engagent à accepter l'*ultimatum* de la Sublime Porte, sa cause ne peut qu'y perdre, parce que les troupes impériales ont cette fois, mieux encore que dans les précédens combats, tous les moyens de faire aboutir rapidement la suite des opérations à des succès decisifs.

Nouvelles agricoles.

Comment pouvons-nous, dans le canton de Vaud, affronter la concurrence des vins étrangers?

(SUITE ET FIN.)

g) Un cultivateur fort habile de Villeneuve qui cultive le *plant du Rhin* avec un grand succès n'a pas tardé à s'apercevoir que les conditions de développement et de maturation parfaite n'etaient pas pour ce plant les mêmes que pour notre cépage du pays. Il s'est convaincu que ce plant réclamait plus d'air et de lumière, et que pour réussir il devait espacer les ceps entre eux en éloignant les rangs, espacer de même les sarments en allongeant les cornes et évitant d'étrangler la quenouille à la moitié de sa hauteur par des liens trop serrés et placés trop bas.

h) Un fait opposé s'est produit à Yvorne sur un cépage rouge fin, du reste vigoureux. Dans les premières années de son introduction, il produisait un vin excellent; peu à peu et d'année en année, la qualité de ses produits a diminué, et maintenant, malgré d'excellentes saisons, il est au-dessous de l'ordinaire. Le propriétaire ayant conservé du vin de chaque année, la dégradation progressive est facile à constater. La vigne avait-elle subi des changements correspondants dans sa végétation? Nullement. Loin de là, elle est plus vigoureuse que jamais. Cultivée dans un sol, duement et vigoureusement fumée, taillée et traitée selon notre méthode usuelle, chaque année elle revêt une végétation plus luxuriante. Que lui manque-t-il donc? Une chose, et une chose que nous n'accordons à nos cépages que

parcimonieusement et à regret; une chose qui pour la vigne, liane aérienne et vagabonde constitue ses premières nécessités : il lui manque de l'air et de la lumière, de l'espace du soleil.

i) Je citerai encore le cépage de Tokaï introduit dans quelques uns de nos bons parchets. J'en ai vu, il y a quelques années plusieurs ceps réduits, malgré des soins assidus, à un état de rachitisme extrême, portant quelques mauvais sarmens rabougris, auxquels restaient suspendus deux ou tross grapillons maigres et étiolés. On ne doit, je crois attribuer semblable résultat qu'à nos cultures ; notre taille arsée et nos quenouilles condensées avaient si bien comprimé tous les élans de la végétation, que la vigne sucombait de défaillance. Le propriétaire attribuait ce résultat au sol, il me permettra de n'en rien croire. Un vigneron qui les eût chargés à l'excès et eût peut-être pour cela encouru les reproches des experts les eût probablement conduits à meilleure fin.

Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Ces quelques faits me paraissent tout au moins faire pressentir que la culture, pour être bonne, doit varier suivant les cépages, et qu'une méthode uniforme comme nous la pratiquons, ne saurait convenir à tous. Notre culture s'est établie et perfectionnée par la pratique en s'appliquant au cépage du pays ; si elle eût été appelée à se développer sur un autre cépage, elle eût certainement adopté des procédés un peu différents, en rapport avec les propriétés et les besoins constatés de ces cépages là.

Quelles doivent être, dans le pays que nous habitons, ces modifications en rapport avec les cépages choisis? C'est une question que je ne tenterai pas seulement d'aborder. D'une part on ne saurait poser en réponse que des bases très-générales et intuffisantes pour déterminer les détails de la pratique; de l'autre il est plus prudent de la résoudre par l'observation patiente des résultats obtenus et bien constatés.

Le meilleur moyen d'assurer et de hâter cette observation serait la fondation, dans le pays, d'un jardin public de viticulture. Un pareil établissement offrirait les avantages suivants :

1° Il fournirait par ses pépinières, des cépages bien déterminés, choisis avec soin et garantis; chose très difficile à obtenir actuellement.

2° Il étudierait, constaterait et ferait connaître les effets des cultures diverses sur les divers plants.

3° Il placerait sous les yeux des vignerons des spécimens suffisamment nombreux de cultures et des résultats qu'elles obtiennent.

Un pareil établissement pourrait, au bout de peu d'années, suffire aisément à ses besoins par la vente des boutures et des récoltes.

VARIÉTÉS.

Nos abonnés liront sans doute avec plaisir quelques fables extraites d'un recueil que l'auteur a eu l'obligeance de nous envoyer. (*Réd.*)

La guêpe, le moineau et l'escargot.

Des guêpes butinaient sur des raisins dorés
Qui pendaient en guirlande autour d'une fenêtre.
Elles allaient bon train; mais un si petit être
Ne peut faire après tout, repas démesurés.
Un gros moineau survint. C'était un fort compère
Qui, très-amateur de vin doux,
Cassant, brifant, sans gêne en sa manière,
Trois fois par jour au moins buvait là de grands coups.
„Comment," s'écriat-t-il, „pillardes,
„Je vous retrouve encore ici?
„Quel dégât scandaleux! Ventrebleu! mes gaillardes,
„Vous ne pratiquez pas la rapine à demi!
„—Pardon!" dit l'une de la bande,
„Monsieur nous parle là bien sec.
„Apparemment monsieur ne sent pas qu'en son bec
„Est drôle au dernier point semblable réprimande?
„— Qu'est-ce à dire?" reprit l'oiseau,
„Vous gaussez-vous de moi, petite sotte?
„— Et croyez-vous que je radote?
Dit la guêpe. „— A coup sûr.— Grand merci! mais tout beau,
„Puisque de mon avis le vôtre ainsi diffère,
„J'appelle en témoignage un honnête garçon
„Qui voit depuis trois jours nos deux façons de faire.
„— Où donc? — Là sur le mur. — Comment cet avorton,
„Un ignoble escargot? N'importe, parle et vite.
„— Puis donc qu'à m'expliquer, des deux parts on m'invite,
Dit le pauvre écorné, „j'affirme que d'un grain
„Se contente une guêpe en toute sa journée;
„Tandis que seulement en son après-dînée
„D'une grappe un moineau sait très-bien voir la fin.
„Autrement dit, excusez ma franchise,
„Madame pille un peu, mais monsieur dévalise.
„— Insolent!" s'écria le moineau. „Conçoit-on
„Que je sois insulté de semblable manière?"
Puis d'un fort coup de bec choquant le bestion
Il le fit avec bruit dégringoler par terre.

Qui vole en grand s'indigne et se drape en seigneur,
Alors qu'on se permet de l'appeler voleur.

ANTOINE CARTERET.

Dernières nouvelles.

Berne, 28 juillet. — Le ministère du royaume d'Italie a promis sur les réclamations de M. Tourte, de profiter de la séance du dimanche (hier, par conséquent) pour porter devant le Parlement les déclarations les plus tranquillisantes pour la Suisse.

Le Conseil fédéral a reçu du gouvernement du Tessin une lettre à laquelle il a répondu aujourd'hui.

« De même, dit le Conseil fédéral au gouvernement tessinois, que toute la Suisse est convaincue de votre dévouement à la Confédération, de même vous devez compter sur notre inébranlable attachement pour le Tessin, et par conséquent il vous sera facile de conserver, vis-à-vis de provocations venant du dehors, votre calme et votre sang-froid. »

L'Autriche et la ville libre de Hambourg ont renoncé à exiger le visa de leurs représentants en Suisse sur les passeports de Suisses voyageant sur leurs territoires.

Aarau, 2[illegible] juillet. — Hier, dimanche, a eu lieu dans tout le canton la votation sur la question de la révocation du Grand-Conseil. Bien que jusqu'à présent l'on ignore le chiffre exact des votants pour et contre, il est hors de doute que la révocation du Grand-Conseil sera prononcée.

Raguse, 27 juillet. — Les Turcs ont été battus le 24 par les Monténégrins, qui ont détruit les ouvrages de défense élevés par leurs adversaires.

Turin, 27 juillet. — Le syndic de Marsala a fait publier officiellement un discours que le général Garibaldi a prononcé le 18 juillet, et dans lequel il attaquait de nouveau, avec une très-grande violence, la politique et la personne de l'empereur Napoléon.

La démission donnée par M. Pallavicino, préfet de Palerme, a été acceptée. — On assure que ce sera M. Brignone qui remplacera M. Pallavicino.

Aujourd'hui, à la Chambre des députés, a eu lieu une interpellation sur le nouveau discours du général Garibaldi.

M. Rattazzi déclare qu'il n'a reçu aucun rapport officiel à ce sujet. — Il ajoute que, si le syndic de Marsala a manqué à ses devoirs, il sera destitué.

On lit dans la *Patrie* :

« Les dernières dépêches du Mexique, venues par la Havane, annoncent que, pour empêcher l'introduction des armes envoyées d'Amérique au président Juarez, le siége de Tampico a été résolu.

« Déjà, le 9 juin, la corvette à vapeur, le *Berthollet*, les canonnières à vapeur l'*Eclair* et la *Grenade* sont arrivées devant la ville et ont commencé à l'investir du côté de la mer. »

ANNONCES.

AVIS.

Messieurs les particuliers, les maîtres d'hôtel et de pension, trouveront toujours chez M. C. PROST, fabricant d'horlogerie et de bijouterie, vis-à-vis l'hôtel Monnet, à Vevey, un seul dépôt pour le canton de Vaud d'orfévrerie argentée qu'il tient de la maison CHRISTOFLE, de Paris; les assortimens complets pour servire de table et aux prix fixés sur le tarif de la dite fabrique à la disposition de chacun dans le magasin.

Orfévrerie d'argent, au titre légal, et choix de prix de tirs préparés avec ou sans écrins, à un taux fixe et modéré.

Expédition sur demande.

PASTILLES

pectorales et résolvantes d'Ems.

Ces pastilles, confectionnés avec les sels tirés des eaux minérales d'Ems, d'une grande efficacité dans les affections catarrhales et pituiteuses, l'atonie et les dérangemens de l'estomac, digestion difficile, etc., sont déposées pour le canton du Valais à la pharmacie MULLER, à Sion.

Prix de la boîte : 1 fr. 35 cent.

Clarifieation des Vins.

Les trois véritables poudres de A. JULLIEN, de Paris, se vendent à la pharmacie de QUAY, à Sion.

N° 1 pour les vins rouges.
» 2 pour les vins blancs.
» 3 sert à les décolorer (elle est aussi usitée pour les eaux de vie) et à ramener à l'état désirable les fûts altérés, ainsi qu'à corriger les vins disposés à tourner à l'aigre ou au gras.

Ne pas confondre la **poudre Charles Jullien, de Mâcon,** avec celle-ci, l'usage de la première étant d'un prix plus élevé, par le motif qu'il en faut une plus forte quantité pour la clarification.

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les *Pilules Dehaut* n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture, on se décide aisément à recommencer aussi souvent que cela est nécessaire pour rétablir la santé.

On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et interrompues demeurent sans efficacité.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son *Manuel de la médication purgative et dépurative*, volume in-8° de 268 pages (en français). Cet ouvrage est a écrit *spécialement* pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes des médicaments *non purgatifs* dont l'auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de UN franc; mais les pharmaciens dépositaires des *Pilules Dehaut*, sont autorisés à en remettre *gratuitement* un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

A Sion, à la pharmacie de QUAY.

SION. — IMPRIMERIE D'EDOUARD LÆDERICH.